

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 15^e réunion de l'année 2020 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 8 décembre 2020, à 16 h, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
M. Robin Lavoie
Mme Laura Lebel
Mme Jocelynn Meadows

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)

20-15.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

20-15.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption et demande que deux (2) sujets soient ajoutés sous la rubrique Affaires diverses, soit : Autorisation de dépenses pour ressources additionnelles et Vacance d'un poste au conseil d'administration.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il modifié.

20-15.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 14^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 20-14) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 14^e rencontre du 17 novembre en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

20-15.04 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique qu'à intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité de direction doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

Madame Meadows signale que dans le texte de la résolution on devrait lire « comité exécutif » et non pas « comité de direction ». De plus, on se questionne sur la pertinence d'inclure dans le document afférent le rapport SET relatif aux AEC. Il est convenu d'apporter les correctifs demandés au projet de résolution et de retirer le rapport SET du document afférent. Le document modifié sera déposé dans l'espace Drive du comité exécutif.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Études;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Comité de direction à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège, sous réserve des modifications demandées.

20-15.05 ATTRIBUTION DE MÉDAILLONS D'HONNEUR COLLÈGE ET CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, annonce que le médaillon d'honneur « Collège » a été ajouté, cette année, afin que le personnel de chacune des composantes du Collège puisse se voir décerner le médaillon « Collège », mais aussi, que ce médaillon soit remis aux personnes ayant contribué au développement du Collège, peu importe qu'elle ou il travaille au Cégep, à l'IMQ ou au CMEC. Monsieur Dornier poursuit en nommant les récipiendaires des médaillons d'honneur.

Les médaillons d'honneur Collège et Cégep de Rimouski sont décernés à des membres du personnel en reconnaissance de leur contribution significative au développement du Collège et témoignent de l'estime dans laquelle elles et ils sont tenu(e)s par l'établissement.

Toutes les personnes méritantes ne pourront recevoir un médaillon. Cependant, il faut s'assurer que chaque récipiendaire soit digne de cette marque d'appréciation et d'estime. Le choix des récipiendaires doit s'appuyer sur le fait que cette perception positive est largement répandue et qu'elle est partagée dans l'ensemble de la communauté collégiale.

Ainsi, le directeur général a invité les membres du comité de direction à prendre part à une consultation afin de désigner les personnes pouvant se mériter cette reconnaissance. Après analyse des candidatures, le comité de direction est en mesure de recommander au conseil une liste de personnes à qui sera remise cette distinction.

CONSIDÉRANT la qualité des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de direction au conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'attribuer un médaillon d'honneur aux membres du personnel qui se sont démarqués par leur contribution significative au développement du Collège, en témoignage de l'estime dans laquelle elles et ils sont tenu(e)s par l'établissement.

20-15.06 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur François Dornier, directeur général se questionne sur la façon de disposer au mieux des ressources financières additionnelles octroyées par le Ministère pour des dépenses précibées qui ne sont pas prévues dans le mécanisme budgétaire du Collège. De la discussion à ce sujet il ressort que la question soit soumise au comité de vérification afin que celui-ci émette des recommandations concernant ce type d'allocations.

Monsieur Dornier poursuit en informant les membres que madame Zhang n'ayant pas renouvelé son mandat, un siège est vacant dans la catégorie Socioéconomique – Organisme. Il invite les membres du conseil à proposer des candidatures afin de constituer une liste qui sera transmise au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui désignera une personne pour pourvoir ce poste.

20-15.07 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Joclynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16h h36

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)